



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RB

P.V. AEDCI 32

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2014 (matin)

Ordre du jour :

Hearing sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement
(première partie)

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm (remplaçant M. Jean-Claude Juncker),
M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt (remplaçant M. Marc Spautz), M. Eugène
Berger, Mme Anne Brasseur (remplaçant M. Gusty Graas), M. Yves Cruchten,
Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M.
Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth (remplaçant M. Luc
Frieden), M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

Mme Joëlle Elvinger, Vice-Présidente de la Commission de l'Economie

M. Félix Eischen, Vice-Président de la Commission de l'Economie

M. Roger Negri, membre de la Commission de l'Economie (remplaçant M.
Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie)

M. Claude Adam, Vice-Président de la Commission de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, des médias, des Communications et de l'Espace

M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement

M. Max Hahn, Vice-Président de la Commission de l'Environnement

M. Jean-Marie Halsdorf, Vice-Président de la Commission de l'Environnement

M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget

M. Gilles Roth, membre de la Commission des Finances et du Budget
(remplaçant M. Luc Frieden, Vice-Président de la Commission des Finances
et du Budget)

Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de
l'Europe

M. Justin Turpel, observateur

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux, M. Charles Goerens, Mme Viviane
Reding, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

M. Christoph Schröder, Bureau d'information du Parlement européen

M. Marc Vanheukelen, Chef de Cabinet, Commission européenne
M. Georges Bingen, M. Guy Berg, M. Jakub Adamowicz, M. Jerry Weyer,
Représentation de la Commission européenne à Luxembourg

M. Léon Delvaux, M. Davis Weis, M. Christopher Witry, Ministère des Affaires
étrangères et européennes
M. Steve Haas, Ministère de l'Economie

M. Marc Hemmerling, Mme Catherine Bourin, M. Antoine Kremer, ABBL
M. Marc Keup, Action Solidarité Tiers Monde
M. Jim Schneider, Aleba
M. Norry Schneider, Caritas Luxembourg
M. Romain Wolff, CGFP
Mme Christine Dahm, Cercle de coopération des ONG de développement
M. Carlo Thelen, M. Marc Wagener, Chambre de Commerce
M. Paul Schonenberg, AMCHAM (Americian Chamber of Commerce)
M. Gérard Lommel, Commission nationale pour la protection des données
M. Henri Wagener, FEDIL
M. Jean-Claude Thümmel, FNCTTFEL
Mme Martina Holbach, Greenpeace Luxembourg
Mme Maryse Arendt, Initiativ Liewensufank
M. Christophe Knebeler, LCGB
M. Laurent Frantz, Lëtzebuerger Landjugend, Jongbaueren an Jongwënzer
Mme Blanche Weber, Mouvement écologique
M. Jean-Claude Reding, M. Armand Drews, Mme Véronique Eischen, OGBL
Mme Lena Batal, Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB
M. Claude Grégoire, M. Jean Huss, M. Claudio Walzberg, M. François
Donneux, Mme Jeanne Schossler, M. Claude Simon, Stop TAFTA
Luxembourg
Mme Mylène Wagner-Bianchy, SYPROLUX
M. Bob Schmitz, M. Guy Goedert, Union luxembourgeoise des
consommateurs

Mme Rita Brors, M. Yves Carl, M. Laurent Scheeck, Administration
parlementaire
Mme Vania Cressa, stagiaire auprès de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Luc Frieden, M. Gusty Graas, M. Jean-Claude Juncker, M. Marc Spautz,
membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration
M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie
M. Luc Frieden, Vice-Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

**Hearing sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et
d'Investissement**

Introduction

Dans son allocution, le Président de la Chambre des Députés rappelle qu'une heure d'actualité sur le TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) avait eu lieu en séance plénière le 11 mars 2014 sur initiative de la sensibilité politique « déi lénk ». Le débat a ensuite été approfondi au sein de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration qui a ensuite pris la décision d'organiser le présent hearing.

* * *

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration souligne que le TTIP est considéré par les uns comme une chance d'approfondir les liens commerciaux entre les Etats-Unis et l'Europe, et par d'autres comme une menace. Le but du présent hearing est d'entendre les uns et les autres, c'est-à-dire les forces de la société civile ayant communiqué leur opinion sur le TTIP, les représentants du gouvernement luxembourgeois et les représentants de la Commission européenne, et d'avoir un échange de vues avec les députés luxembourgeois et européens présents. L'orateur informe que par souci de transparence, le présent hearing est transmis en direct par la chaîne télévisée « Chamber TV ». Il informe en outre qu'il a adressé un courrier au Ministre des Affaires étrangères et européennes pour demander d'être informé régulièrement tout au long du processus de négociation du TTIP.

* * *

M. Marc Vanheukelen, Chef de Cabinet du Commissaire européen Karel van Gucht (Commerce), fait savoir que le TTIP est un sujet important qui mérite une réflexion approfondie et qu'un maximum de transparence est souhaitable. En guise d'introduction à cette journée, il aborde trois sujets :

- les objectifs du TTIP,
- les grands thèmes de soucis et la réaction de la Commission européenne,
- l'état des négociations.

° **Les objectifs du TTIP** sont d'ordre politique et économique. Stimuler la croissance économique de l'Union européenne est un premier but, l'Union ayant perdu, depuis le début de la crise financière, six ans de croissance. Le taux de croissance devrait se situer autour de 2 % pour affronter les grands défis de la société. L'Europe a donc besoin d'une croissance économique et pour l'obtenir, il faut des réformes structurelles. La libéralisation des échanges fait partie intégrale de ce paquet économique. Dans les quinze années à venir, 90% de la croissance mondiale sera à l'extérieur de l'Europe. Il serait donc extrêmement important que l'Europe soit capable d'avoir accès à cette croissance ailleurs et la libéralisation des échanges est un élément clé dans ce contexte. La Commission européenne est en train de négocier 14 accords de libre échange en ce moment. Un accord de partenariat vient d'être conclu avec les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest. De ces 14 accords de libre échange en négociation, deux sont particulièrement importants, représentant deux tiers des gains économiques à générer grâce à cette libéralisation moyennant les accords de libre échange, à savoir l'accord avec le Japon, d'une part, et l'accord avec les Etats-Unis, de l'autre. Pour les Etats-Unis, les modèles

prévoient une croissance supplémentaire d'un pourcent par rapport à la situation sans accord de libre échange, ce qui représente quelque 150 milliards d'euros supplémentaires par rapport au PIB que l'Europe aurait sans TTIP.

Le deuxième élément est la dimension stratégique économique. En ce moment les Etats-Unis et l'Union européenne représentent encore 40 % de l'économie mondiale en termes de pouvoir d'achat. Dans 20 ou 30 ans, cela sera différent, l'économie mondiale se déplaçant vers l'Asie. Si l'Europe et les Etats-Unis veulent garder l'influence importante sur les règles mondiales qui régissent la production, les services et l'échange de biens, il faut les fixer dans les prochaines années. La dimension réglementaire stratégique dans les domaines de la politique de concurrence, de l'énergie, de la gestion des matières premières et du commerce international est donc très importante.

Troisièmement, la relation transatlantique est la plus importante pour l'Europe. Elle a eu quelques bouleversements récemment avec les problèmes du NSA et la grande amende pour PNB-Paribas aux Etats-Unis, et elle est fragile. Selon les Etats-Unis, l'Europe ne dépense pas assez pour sa protection militaire. La relation a besoin d'une alimentation politique et les négociations pour le TTIP sont très précieuses à ce propos.

° **Les grands thèmes de soucis** qui ont fait surface depuis janvier 2012 quand le processus a démarré et depuis le début des négociations en juillet 2013 sont les suivants.

Le manque de transparence : selon le Chef de cabinet, la Commission européenne n'a jamais été aussi transparente que dans cette négociation. Il y a de la marge à améliorer, mais la Commission européenne a publié tous ses papiers de négociation et à chaque nouveau « round » de négociations, une journée entière avec les « stakeholders » a eu lieu. La Commission européenne a créé un groupe de conseillers pour avoir un dialogue structuré avec les « stakeholders ». Or, la Commission européenne a des contraintes sur deux ordres. Premièrement, le mandat de négociation n'a pas pu être publié parce qu'il s'agit d'un document du Conseil. La Commission européenne a demandé à deux reprises la publication du mandat de négociation, mais la décision doit être prise à l'unanimité par le Conseil. Plusieurs Etats membres s'y opposent pour ne pas créer un précédent. La deuxième contrainte est que les Etats-Unis ont leurs propres règles de transparence et ne publient jamais leurs papiers de position. Il en découle que le début de texte commun résultant des négociations sera à la disposition des Etats membres et des membres du Parlement européen qui en sont en charge sur la base d'une salle de lecture dont les règles sont strictes (pas de copies, pas de téléphone portable) car les Américains ne veulent pas prendre le risque de fuites. Par ailleurs, la Commission européenne ne peut pas publier des documents américains.

Le TTIP serait le début de l'abandon de notre style de vie : selon M. Van Heukelen, il faut voir cet argument dans le concret, les discussions générales de principe sur les modes de vie du modèle américain et du modèle européen ne servant à rien. L'idée serait de voir où l'on peut éviter des surcoûts liés à la divergence réglementaire là où c'est possible. La Commission européenne ne va jamais abandonner sa souveraineté réglementaire. Dans le domaine des services et dans le domaine des biens, il est possible de minimiser les barrières non-tarifaires et d'essayer d'éviter les barrières non-tarifaires de l'avenir. Il y a quelques exemples extrêmement porteurs, comme p. ex. les avions. Grâce à une collaboration étroite depuis des décennies entre les Etats-Unis et l'Europe

dans ce domaine, il y a une reconnaissance mutuelle formidable des avions Boeing et Airbus. La plupart des Boeing sont entretenus en Europe. Ce qui est possible dans le domaine très sensible des avions, devrait aussi être possible dans d'autres domaines comme p. ex. les médicaments, les voitures et dans une certaine mesure les produits chimiques. Un pragmatisme dans ces dossiers serait de mise. Certes, il y a des domaines où les divergences sont si importantes qu'il sera impossible d'atteindre un point de vue conjoint. Ceci est le cas pour les OGM (organismes génétiquement modifiés).

Le TTIP est fait pour les grandes entreprises : Les multinationales ont déjà des activités transatlantiques. En ce moment, la relation économique transatlantique est surtout une relation d'investissement, tandis que la relation économique avec la Chine est surtout commerciale. Le premier partenaire commercial de l'Union européenne est la Chine et non pas les Etats-Unis. Mais il y a déjà une bonne relation d'investissements. Des millions d'Européens travaillent pour des entreprises américaines et des millions d'Américains travaillent pour des entreprises européennes. Ces grandes boîtes sont déjà très bien représentées dans les marchés transatlantiques. C'est surtout par le biais de la simplification réglementaire et l'abolissement de l'incertitude qui va avec la fragmentation non-tarifaire que l'Union européenne va aider les entreprises de plus petite taille. Les barrières non-tarifaires sont beaucoup plus difficiles à surmonter pour les entreprises de moyen et de petite taille que pour les grandes entreprises.

° Les négociations ont commencé en juillet 2013. Le sixième « round » se tiendra à partir du lundi 14 juillet 2014 à Bruxelles. Pendant une semaine, 13 groupes de travail se réunissent. Jusqu'ici, presque tous les sujets ont été abordés et les points de vue des uns et des autres sont connus. Les vraies négociations peuvent donc commencer maintenant et elles ne seront pas faciles. Les Américains n'ont jamais conclu un accord de libre échange avec un partenaire de la même taille et l'Union européenne non plus. Pour que les négociations aboutissent, on ne peut pas rester offensif sans donner quelque chose en retour. Les négociations ne peuvent aboutir que si les deux côtés gagnent. Il n'est pas possible de spéculer à quel moment les négociations vont se terminer. En ce moment, les négociations sont dans une phase difficile en ce sens que les deux côtés sont dans une phase de transition. Le Parlement européen vient d'être renouvelé, la Commission européenne sera renouvelée, et les Américains auront leurs « mid term elections » en novembre. Il se peut que les Démocrates puissent perdre au Sénat, ce qui les rend nerveux. Mais il y a des deux côtés cette idée que les enjeux soient trop importants. Les deux ont besoin de croissance et savent que l'opportunité de conclure l'accord ne va pas persister toujours. Les deux côtés comprennent qu'une fois que cette décision aura été prise, l'échec n'est pas une option. Les enjeux sont grands et la négociation sera difficile. Mais des deux côtés, il y a la détermination de conclure un accord fructueux.

* * *

M. Léon Delvaux (Ministère des Affaires étrangères et européennes) fait savoir que le gouvernement luxembourgeois est ouvert au dialogue. Le Ministre des Affaires étrangères et européennes a répondu à une heure d'actualité devant la Chambre des Députés en mars, les représentants du Ministère ont assisté à une réunion de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration en juin et ont répondu à une série de questions parlementaires au sujet du TTIP. Il y a deux semaines, huit

Ministres ont eu une entrevue avec les représentants d'une plateforme représentative d'ONG sur le TTIP. Le Ministre, empêché de participer au présent hearing par un déplacement à l'étranger, a par ailleurs souligné que ses fonctionnaires sont toujours disponibles pour entrer en dialogue plus spécifique avec certaines parties prenantes pour aborder plus en détail des questions qui continuent à se poser.

M. Delvaux a l'impression qu'aujourd'hui, il y a une claire convergence de vues entre le gouvernement et la plateforme. Ceci ressortirait également des réponses aux récentes questions parlementaires. Le modèle social européen n'est pas à disposition. L'acquis communautaire ne sera pas remis en question. Il n'est pas question de contourner la législation en matière d'OGM ou d'ouvrir les services publics. Pour le gouvernement, la question de la mise en cause du modèle économique et social ne se pose pas. Le mandat sur lequel s'appuie la Commission européenne dans les négociations sur le TTIP est sans ambiguïté. Le Luxembourg est clairement en faveur de la publication du mandat du Conseil et a même fait une série de démarches en format Benelux dans des capitales d'Etats membres qui sont opposés à la publication. M. le Ministre Asselborn verra le Secrétaire d'Etat John Kerry et l'adjoint du représentant en commerce américain à Washington au cours de la semaine prochaine. Il y profitera de l'occasion pour dire clairement qu'il faut tenir compte dans les négociations du sentiment qui se fait jour dans une partie de l'opinion publique.

Le gouvernement est néanmoins d'avis que le TTIP est avant tout une opportunité pour l'Union européenne et le Luxembourg. L'Union européenne, en tant que plus grand acteur économique et commercial au monde, n'aborde pas les négociations dans une situation de faiblesse mais négocie sur un pied d'égalité avec les Américains. La Commission européenne a une longue expérience de négociation et dispose d'équipes très bien formées. Elle dispose d'une expertise et s'appuie sur un mandat qui n'est pas ambigu. Le principal objectif réside surtout dans le règlementaire. L'Union européenne et les Etats-Unis représentent ensemble entre 40 et 50 % du PIB mondial et 30 % du commerce mondial. Cette part du commerce mondial est décroissante. Il y a donc un intérêt commun à écrire ensemble les règles selon lesquelles nous voulons que la mondialisation se fasse, c'est-à-dire dans le respect du développement durable dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale. Le développement durable figure dans le mandat comme objectif qui doit sous-tendre tout autre objectif. Les Européens ont par ailleurs des intérêts offensifs dans les négociations. Les entreprises européennes sont exclues d'une grande partie des marchés publics américains. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre des intérêts de chacun en respectant les lignes rouges d'un côté que de l'autre. Certaines lignes rouges ont très clairement été définies (OGM, services publics), de sorte qu'il ne sera point possible d'arriver à un accord qui ne les respecte pas. Le Luxembourg est une des économies les plus ouvertes du monde et a beaucoup profité du libre échange, plus de 80% de la production étant exportée. Ce fait n'a rien changé au développement du modèle social luxembourgeois. Pour le Luxembourg, les Etats-Unis sont le premier partenaire commercial en dehors de l'Union européenne. De nombreuses entreprises américaines sont implantées au Luxembourg, créant plus de 10.000 emplois. Le TTIP pourrait constituer l'occasion de développer ce partenariat dans le respect et le bénéfice mutuels.

* * *

M. Paul Schonenberg, Président de la Chambre de Commerce américaine

(AMCHAM) à Luxembourg, souligne que le Luxembourg et les Etats-Unis entretiennent des liens de longue durée qui se sont approfondis après la deuxième guerre mondiale avec le plan Marshall. La grande société Good-Year s'est implantée, tout comme DuPont et Delphi. Des banques et sociétés américaines actives dans le secteur financier contribuent à la prospérité du pays. Dans les dernières années, des sociétés de haute technologie se sont implantées au Luxembourg. Les investissements luxembourgeois aux Etats-Unis se chiffrent à quelque 200 milliards de dollars, celles des Etats-Unis au Luxembourg à quelque 400 milliards de dollars. L'orateur est d'avis que le TTIP donnera l'occasion d'augmenter encore les bénéfices pour la population de cette relation de longue durée. L'accord aura comme conséquence que des investisseurs américains seront mieux intéressés à développer des activités en Europe. Le Luxembourg pourra devenir un point d'attrait pour ces entreprises. Le TTIP ne représentera aucun risque pour l'écologie. Le Président américain aurait par ailleurs récemment déclaré qu'il ne signera pas l'accord s'il ne présentera pas un avantage aux petites et moyennes entreprises, s'il sera un risque pour l'écologie et si la population n'y aura pas de bénéfice.

* * *

M. Fernand Kartheiser (ADR) demande dans quelle mesure le TTIP touche à des sujets qui sont dans la compétence partagée de l'Union européenne et des Etats membres ou même dans la compétence totale des Etats membres. Il souhaite également savoir si la ratification se fera uniquement par le Parlement européen ou si les Parlements nationaux y seront associés. Le Président de la commission précise qu'il se pose la question de savoir s'il s'agit d'un accord mixte ou non. Il propose que M. Vanheukelen réponde à cette question dans le cadre du volet sur la démocratie.

Le député européen M. Claude Turmes est d'accord pour dire que l'Europe et les Etats-Unis disposent d'une fenêtre de 10 à 15 ans pour avoir une influence sur la réglementation mondiale, mais il donne à considérer qu'en 2050, il y aura 10 milliards d'habitants sur cette planète. Les aspirations de l'industrie chimique vont à l'encontre des besoins de la population mondiale. Philosophiquement, l'accord TTIP part de l'idée que le monde de 10 milliards d'habitants pourra maintenir cet écosystème.

M. Laurent Mosar (CSV) pose une question sur le champ des négociations et voudrait avoir des précisions sur les liens entre les accords TTIP et TISA.

Suite à une intervention de la députée européenne Mme Viviane Reding, le Président de la commission propose de passer aux volets thématiques pour entendre les représentants de la société civile et avoir un échange de vues sur les questions plus spécifiques concernant les différents volets.

Démocratie, droits des consommateurs, protection des données personnelles

Mme Blanche Weber (Mouvement écologique) est d'avis que le TTIP touche aux valeurs de notre société. Reprenant les propos que le Président américain ne signera rien qui « ne sera pas bénéfique pour nos sociétés », elle donne à considérer qu'il n'y a pas d'unanimité sur la question de savoir ce qui est bénéfique pour la société ou non. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont

établi des systèmes démocratiques où l'on se bat dans le bon sens du mot à travers des discussions, des discours, des manifestations et des pétitions pour définir ce qui est bénéfique pour la société et à quelles valeurs on veut donner une certaine dominance. Le TTIP ferait table rase avec beaucoup de valeurs soutenues depuis des décennies. Négocier un accord qui touche les domaines comme l'écologie, les marchés publics, l'éducation et la culture est un mandat gigantesque dont les résultats ne sont pas contrôlables et le dialogue avec la société civile et les autres acteurs ne sont pas faisables. Des centaines de stipulations sont discutées dans un cercle restreint sans que les acteurs de la société civile puissent suivre les débats. Par ailleurs, le mandat ne peut pas être réduit à des normes techniques. L'oratrice critique le fait que le représentant de la Commission européenne parle de transparence alors que ni le mandat de négociation ni le premier texte négocié ne sont publiés. Le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux serait ainsi réduit à dire « oui » ou « non » à un texte traitant d'une panoplie de sujets, mais qui ne sera plus modifiable. Alors que l'Union européenne prône le dialogue avec les citoyens et le principe de subsidiarité, les négociations sur le TTIP représentent tout à fait le contraire. Les citoyens et les parlements ne peuvent pas s'impliquer sans disposer des documents clés. Le TTIP serait donc à l'encontre du système de gouvernance de notre société.

* * *

M. Bob Schmitz (Union luxembourgeoise des consommateurs) fait savoir que quatre chapitres des négociations sur le TTIP intéressent plus particulièrement l'Union luxembourgeoise des consommateurs :

- le chapitre horizontal sur la cohérence et la coopération en matière réglementaire,
- le sous-groupe sur la coopération réglementaire en matière des services financiers,
- l'agriculture et les produits alimentaires,
- le chapitre sur le commerce et le développement durable.

En ce qui concerne la transparence, M. Schmitz fait observer que le dernier document disponible publié par la Commission européenne sur la coopération en matière réglementaire date de septembre 2013. Or, beaucoup de questions se posent. Dans ce document, la définition du terme « produit » est applicable aussi bien aux investissements dans le secteur financier qu'aux ceintures d'automobiles pour faire l'objet des négociations sur le TTIP. Un document sur l'état des négociations avec le cinquième « round » fait apparaître que les Etats-Unis ne souhaitent pas négocier sur les services financiers alors que l'Union européenne pousse sur ce sujet. L'Union luxembourgeoise des consommateurs se demande pourquoi l'Union européenne souhaite intégrer les services financiers dans les négociations alors que la crise économique et sociale dont nous sortons à peine a pris ses débuts avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis. Début juin, lors d'une conférence sur le droit de la consommation à Bruxelles, le négociateur en chef adjoint américain Levine aurait dit que le droit des contrats et le droit de la consommation seraient exclus des négociations. M. Schmitz demande si la Commission européenne peut confirmer ceci.

M. Schmitz souligne qu'il y a des risques de freiner l'avancée de la protection des consommateurs au niveau national et européen. Une réforme du code de la consommation en France serait en train de se faire dans le but de promouvoir une économie circulaire et une communication de la Commission

européenne du 2 juillet 2014 évoque le même terme. Dans les Etats-Unis, le concept d'une « économie circulaire » est inconnu. On ne pourrait donc pas dire que l'Europe et les Etats-Unis travaillent sur les mêmes bases. L'économie circulaire inclut l'environnement et aussi l'aspect des PME locales. M. Schmitz demande de savoir si l'économie circulaire sera encore possible après la conclusion du TTIP.

* * *

M. Claude Grégoire (Stop TAFTA Luxembourg) donne à considérer que le TTIP aurait de graves conséquences sur notre avenir, sur notre cadre de vie et sur notre démocratie même. Il constate un abîme entre les décideurs et la population, un sentiment d'impuissance des citoyens qui s'exprime souvent dans un désintérêt face aux politiques, dans l'abstentionnisme voire dans la dérive vers des partis d'extrême-droite. Déjà aujourd'hui les représentants politiques auraient les mains liées face aux intérêts des grands groupes financiers qui souvent ne coïncident pas avec ceux des citoyens. L'orateur cite comme exemple la fermeture des usines sidérurgiques dans notre région par le groupe Mittal. Déjà aujourd'hui, les 1% des personnes les plus riches de la planète s'enrichissent chaque jour, alors que les pressions économiques et sociales sur tous les autres augmentent. Si le TTIP passait, cette évolution ne ferait que s'accroître. Le traité transatlantique augmenterait encore le pouvoir des multinationales aux dépens des institutions démocratiques et notamment des parlements nationaux. Les citoyens n'auraient plus le moyen de décider de leur cadre de vie ou de construire les sociétés dans lesquelles ils vivront. Le cadre et les règles seraient prédéfinis. Il ne serait quasiment plus possible de sortir de ce traité car l'unanimité est exigée. Ce serait le traité de l'irréversibilité.

L'orateur demande ce qu'il faudrait penser d'une démocratie qui n'offre pas d'autre choix aux électeurs que l'ultralibéralisme comme s'il s'agissait d'une loi de la nature. La souveraineté nationale des citoyens serait déplacée vers le monde de la finance. Dans le cadre des tribunaux d'arbitrage, des sociétés privées s'arrogeraient le droit de contester des décisions démocratiques des Etats, des parlements, des régions, des communes ou même de l'Union européenne en argumentant que leur bénéfice serait réduit. Les gagnants du traité sans aucun doute seraient Monsanto et compagnie qui déjà aujourd'hui privatisent le vivant. Les perdants seraient tous les citoyens européens ou américains auxquels il ne resterait que de payer des dédommagements faramineux. Dans le cadre de ce TTIP, ou « l'économic NATO » comme l'aurait formulée Mme Hillary Clinton, on nous imposerait les OGM, les gaz de schiste et les veaux en hormone. Ceci contre la volonté des peuples, un peu comme a été imposé il y a onze ans la guerre contre l'Irak dont nous mesurons aujourd'hui les effets catastrophiques et criminels d'une région entière. Les choix démocratiques des citoyens qui portent sur le travail, sur l'éducation, sur l'environnement et sur les services publics ou la finance seraient illusoires. Il n'y aurait plus d'autre législation possible que celle conforme aux normes du libre échange et des intérêts des multinationales. Les décideurs avec leurs suites d'experts et d'avocats bien payés seraient loin de nos lieux de vie, inaccessibles et leurs intérêts incontestables. En conséquence, les normes sociales, environnementales ou sanitaires comme le principe de précaution pour lequel des générations se sont battus seraient nivelées vers le bas.

Par ailleurs, dans le langage des négociateurs, on ne parlerait plus de normes mais de barrières non tarifaires qui risqueraient d'entraver les marges des bénéficiaires des actionnaires. Dans un marché unique transatlantique, l'Union

européenne abaisserait ses normes ou subirait l'invasion de produits américains fabriqués à moindre coûts. Or, une majorité de citoyens ne souhaiterait pas que l'Union européenne se dilue dans une zone de libre échange aux dépens de sa construction politique d'un monde plus juste, plus démocratique et plus écologique. Pourtant, les négociations sur des questions si essentielles se déroulent dans le dos des citoyens, ce qui serait inacceptable car la démocratie est d'abord une affaire de citoyens. M. Grégoire se dit très étonné de la définition du terme « transparence » par le représentant de la Commission européenne. L'orateur se demande pourquoi il faudrait se sceller davantage à un partenaire qui espionne absolument tout : les entreprises, les représentants politiques, et qui va même jusqu'à acheter ceux qui à l'intérieur des parlements nationaux enquêtent sur les activités du NSA. La neutralité de l'internet est en péril et les entreprises américaines visent depuis longtemps à accéder aux données personnelles des Européens. Pour toutes ces raisons, l'orateur dit espérer avec beaucoup d'autres citoyens qui tiennent à la démocratie que nos représentants politiques refuseront ce traité transatlantique.

* * *

Avant de donner la parole à M. Vanheukelen, le Président de la commission énumère les sujets abordés : la transparence, les questions du mandat gigantesque, le contrôle parlementaire, le contrôle par la société civile, la nature de l'accord (accord mixte ou non), la question du règlement des différends. A ce dernier sujet, il cite l'extrait d'une lettre adressée par le Ministre des Affaires étrangères et européennes au Commissaire européen Karel de Gucht : « Le Luxembourg s'est dès le début dit réticent à l'inclusion du règlement des différends investisseurs-Etats dans l'accord. Comme nous avons eu l'occasion à le rappeler à plusieurs reprises, un tel système nous paraît obsolète dans un accord avec un partenaire de l'OCDE et ne fait qu'augmenter les craintes exprimées par la société civile. Les systèmes judiciaires existants nous semblent suffisants pour régler les différends entre opérateurs privés et autorités publiques. »

* * *

M. Vanheukelen répond aux interventions et questions posées. Il fait savoir que la mixité est un concept juridique et non pas politique. Le périmètre ouvert par TTIP est assez grand. Il est très vraisemblable qu'il s'agisse d'un accord mixte dont le Traité de Lisbonne prévoit la procédure suivante : l'autorisation de signature est donnée par le Conseil à la Commission européenne qui signe l'accord. Le Parlement européen procède à la ratification. Une fois que le Parlement européen a ratifié, on peut procéder à la mise en œuvre provisoire de l'accord. La mise en œuvre finale ne se fera qu'après l'approbation des parlements nationaux. Selon l'orateur, il serait extrêmement utile si dans les années à venir, la Cour de Justice européenne pourrait créer un peu plus de clarté sur cette notion de mixité.

En ce qui concerne la croissance il précise que par rapport à un monde où le TTIP n'existait pas, on aurait avec le TTIP une prospérité en Europe qui serait 130 milliards d'euros de plus après 7 ans, soit 1 % du PIB plus ou moins.

Quant aux ressources limitées et le développement durable, M. Vanheukelen donne à considérer que le TTIP peut apporter une petite réponse, mais qu'on ne doit pas mettre tout sur les épaules du TTIP. La révolution énergétique qui

se fait actuellement aux Etats-Unis en utilisant le gaz de schiste qui réduit les coûts énergétiques par rapport à l'Europe se fera avec ou sans TTIP. Ce n'est pas grâce à TTIP ou en renonçant à TTIP qu'on va donner des réponses à beaucoup de questions fondamentales de la société. Les débats gagnent si on pose des questions opérationnelles et concrètes. Quand on dit que le TTIP va creuser les valeurs européennes, il faut citer un exemple concret. M. Vanheukelen répond à la critique que le TTIP serait une attaque à la démocratie que la Commission européenne ne fait que ce qui a été prévu dans le Traité de Lisbonne ratifié par tous les Etats membres et le Parlement européen. Le Traité de Lisbonne prévoit une « trade promotion authority » comme les Etats-Unis, mais de façon permanente. Le Conseil donne un mandat, la Commission européenne négocie et une fois cette tâche accomplie, la Commission remet sa copie au Conseil qui dit « oui » ou « non » et donne le cas échéant l'autorisation à signer. Ensuite, c'est au Parlement européen de dire « oui » ou « non » en application du Traité de Lisbonne.

M. Vanheukelen affirme que les services financiers ne sont actuellement pas dans le TTIP et que la Commission européenne aimerait les inclure. Les Démocrates américains ne veulent actuellement pas en discuter car ils estiment que la législation financière américaine est meilleure que la législation européenne en la matière. Cet exemple montre que les soucis des Américains ne sont pas très loin des soucis des Européens.

Selon l'orateur, le droit contractuel des consommateurs ne sera pas mis en cause. La capacité de l'Union européenne de légiférer restera intacte et la souveraineté réglementaire sera maintenue. En prenant l'exemple de « Reach » et « Tosca » qui est l'acronyme de la réglementation sur les produits chimiques aux Etats-Unis, les deux agences de réglementation pourront travailler plus étroitement ensemble p. ex. en fixant le niveau de priorité des produits à examiner. Ce sera d'abord une collaboration technique plus poussée. Un des principaux enjeux de TTIP sera d'éviter là où c'est possible les barrières non tarifaires de l'avenir. S'il n'y a pas de convergence, les législations seront séparées. Une très grande partie des barrières non tarifaires qui existent aujourd'hui auraient pu être évitées si on avait mieux collaboré dans le passé.

* * *

La députée européenne Mme Viviane Reding informe l'assemblée qu'en tant que Commissaire européenne, elle avait fait tout pour que la protection des données personnelles des individus, protégés en Europe non seulement par des traités mais aussi par des lois, soit terminée dans les négociations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union pour ne pas influencer le TTIP. Or, on est dans la situation que la législation européenne pour réformer les lois européennes de 1995 n'est pas terminée. Tous les éléments compris dans ces législations, par exemple de forcer les entreprises qui opèrent sur le territoire européen - quelle que soit leur nationalité - d'appliquer la législation européenne de protection des données, aujourd'hui sont considérés par des sociétés de l'extérieur de l'Union européenne comme si elles ne seraient pas applicables. La décision de la Cour de Justice européenne sur l'affaire « Google » serait beaucoup plus importante que la question de la « privacy », car elle retient que le droit européen est applicable pour les sociétés américaines.

Mme Reding fait savoir qu'en outre, elle aurait négocié il y a trois ans sur un

accord bilatéral entre les Etats-Unis et l'Europe en matière de protection des données personnelles concernant les transferts de données en matière judiciaire et policière. Mme Reding avait refusé de signer l'accord dans sa version actuelle pour la raison que les Américains ont refusé la réciprocité aux Européens de pouvoir se défendre devant une Cour américaine, tandis que les Américains, eux, peuvent se défendre devant une Cour européenne si problème il y avait. Les Américains auraient promis de traiter cette question devant le Congrès. Or, la possibilité du Congrès de faire une loi allant dans ce sens est très restreinte, de sorte que cet accord risque de ne pas être signé ni ratifié.

Un troisième élément serait qu'il y a des règles établies depuis longtemps entre les mains de la Commission européenne sous le nom de « safe harbour » qui permettent aux entreprises américaines et européennes d'échanger des données dans l'exercice de leurs relations commerciales, bien que la législation en matière de protection de données américaine soit insuffisante par rapport à la législation européenne en la matière. En tant que Commissaire européenne, Mme Reding avait fait une analyse de « safe harbour » pour arriver à la conclusion que ce dispositif n'était pas assez sûr. Elle a communiqué au Secrétaire de commerce américain une liste de treize points qui devraient être réalisés. Douze points ont été négociés pour améliorer les relations bilatérales et pour mieux protéger les données personnelles des Européens. Un point n'est pas résolu, à savoir l'exception de l'intérêt stratégique des Etats-Unis. Il en résulte que tout peut tomber sous cette exception. La Commissaire a donc refusé de signer l'accord. En guise de conclusion de ces trois aspects, Mme Reding est d'avis que ce que la Commission européenne a voulu éviter n'a pas pu être évité. La protection des données personnelles sera donc un sujet primordial pour le Parlement européen dans les discussions sur le TTIP.

* * *

Le Président de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) rejoint les trois points cruciaux que Mme Reding vient de soulever. Il souligne que les autorités de protection de données ne sont pas à cent pourcent rassurés. Un coup de fouet sur les échanges commerciaux et le développement de l'offre des services transatlantiques serait souhaitable pour contribuer à l'amélioration de la conjoncture économique et à la création d'emplois. Or, il nécessiterait que les autorités soient assurées à ce qu'au niveau du droit à la vie privée et de la protection des données personnelles, les citoyens européens continuent à bénéficier d'un régime protecteur ambitieux comme il existe actuellement. La position de la Commission européenne d'exclure la législation sur la protection des données personnelles du champ de négociation sur le TTIP pour ne pas affecter le niveau de protection aurait pour conséquence que les faiblesses actuelles persisteront dans une situation de « boost » des échanges économiques et commerciaux. Avant l'arrêt « Google », il n'était pas sûr que la position de cette entreprise, que le droit californien serait applicable, n'allait pas prévaloir. Même après cette décision, il n'est pas sûr qu'une entreprise américaine dont les structures sont différentes de celles de « Google » n'atteigne pas une autre décision. Il existe donc une faiblesse en la matière.

Une autre faiblesse serait que la législation de protection des données personnelles ne soit pas encore parfaitement adaptée à l'économie numérique de sorte qu'il y ait un manque d'effectivité. Il manque de nouvelles procédures et d'outils pour faciliter la mise en conformité, tels qu'ils ont fait l'objet d'une

nouvelle proposition législative de la Commission européenne qui actuellement ne fait pas les progrès souhaités au niveau du Conseil. En grande partie, les autorités de protection de données des Etats membres de l'Union européenne seront chargées de faire appliquer la législation en vigueur alors que le cadre juridique n'offre pas les meilleures possibilités. Il serait urgent et nécessaire de combler les lacunes et de compléter la protection, surtout en ce qui concerne le flux de données transatlantiques qui sont au centre des préoccupations. La question des possibilités pour les consommateurs et utilisateurs de services internet de faire valoir leurs droits à l'encontre des entreprises établies en dehors de l'Union européenne pose problème. Il serait donc nécessaire d'adopter les textes législatifs afférents avant la mise en vigueur d'un traité de libre échange transatlantique.

* * *

Le député européen M. Charles Goerens cite deux cas de figure possibles : premièrement, on arrivera à conclure un accord et deuxièmement, on n'y arrivera pas. Il faudrait tenir compte des pouvoirs du Parlement européen et de ses prérogatives inscrites au Traité de Lisbonne, les accords SWIFT et ACTA ayant été rejetés par le Parlement européen. Ces échecs seraient dus à un manque de clarté parce que des dispositions ont pu être interprétées de manière différente voire opposée. Un accord aurait tout à gagner lorsqu'il est clair. Or, il est actuellement impossible d'apporter de la clarté parce que les Etats membres ne sont pas unanimes à lever le voile sur les négociations. Or, l'accord ne franchira jamais le Parlement européen s'il y a la moindre ambiguïté au niveau de l'interprétation possible. Il faudrait être conscient que tôt ou tard, les réponses qui ne peuvent pas être fournies aujourd'hui, devront l'être avant de pousser sur le bouton de vote au Parlement européen. M. Goerens dit avoir proposé au Commissaire Karel de Gucht d'accorder un Protocole interprétatif pour éviter des divergences d'interprétation possibles avant le vote au Parlement européen.

* * *

M. Claude Turmes, député européen, revient sur la question de la ratification par les Parlements nationaux. Il exprime ses doutes à ce que la Commission européenne engage cette voie, la ratification dans les 28 Etats-membres constituant un risque considérable. Il demande d'avoir une garantie à ce que l'accord soit soumis à la ratification par les parlements nationaux. Par ailleurs, le gouvernement allemand tout comme 17 autres gouvernements critiquent la pratique des « reading rooms ». Déjà à la première question difficile, à savoir si les gouvernements et les parlements auront accès aux documents, la Commission européenne aurait cédé aux Américains. L'orateur demande si les parlementaires européens auront accès aux documents. Il s'oppose en outre à la Cour d'arbitrage. Selon les déclarations du Ministre des Affaires étrangères, le gouvernement luxembourgeois s'opposerait aussi à la Cour d'arbitrage, tout comme le futur Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker qui lors d'un hearing a déclaré ne voir aucun intérêt à une Cour d'arbitrage, les juridictions européennes et américaines étant suffisantes.

* * *

M. Marc Hemmerling (Association des Banques et Banquiers luxembourgeoise, ABBL) fait savoir que l'ABBL ne peut que féliciter un tel accord parce que le marché financier n'est pas seulement national et européen, mais international.

Il constate que l'ABBL déplore comme d'autres acteurs le manque d'informations factuelles sur lesquelles elle pourrait prendre position. Contrairement au processus législatif européen, l'ABBL n'a pas reçu de documents ni d'informations. Ayant entendu que le secteur financier ne fasse plus partie des négociations sur le TTIP mais sur le TISA sur lequel aucune information ne lui est parvenue, l'orateur demande d'avoir des clarifications sur ce point. Il demande en outre de savoir quelle instance contrôlera le respect des dispositions fixées, les Américains ne respectant pas les dispositions d'autres accords concernant plus particulièrement le secteur financier.

* * *

M. Bob Schmitz (Union luxembourgeoise des consommateurs) dit ne pas avoir eu de réponses concrètes à deux questions posées par lui et annonce de les réintroduire par écrit. Il s'indigne du fait que la Commission européenne ne divulgue même pas un minimum d'informations sur ce que l'Europe veut en matière de services financiers.

* * *

M. Jean Huss (Stop TAFTA Luxembourg) soulève également le manque de transparence qui persisterait même si l'on dispose d'un peu d'informations ces derniers mois. Du côté américain, le manque de transparence est total, alors que les services secrets américains procèdent à des écoutes des portables de la chancellerie allemande et probablement bien d'autres personnes y inclus les membres et fonctionnaires de la Commission européenne. Il demande également d'avoir des informations sur TISA négocié apparemment depuis 2012 à Genève et qui inclurait la privatisation des services publics. Un troisième traité, le CETA, négocié avec le Canada, se trouverait juste avant sa conclusion, quelques détails techniques restant à être clarifiés. M. Huss voudrait savoir quand ce traité sera soumis au Parlement européen et s'il y a une interconnexion entre CETA et le TTIP de sorte que les entreprises américaines puissent utiliser le CETA déjà conclu dans le cas où le TTIP échouerait.

* * *

M. Claude Grégoire (Stop TAFTA Luxembourg) pose la question de savoir si une sortie du TTIP sera possible et quelles seront les procédures pour ce faire, ceci dans l'hypothèse que le TTIP se réalisera.

* * *

Le député M. Justin Turpel déplore le fait que sa motion demandant l'arrêt des négociations sur le TTIP n'avait été soutenue par aucun autre parti au sein de la Chambre des Députés. Il se félicite du fait que la motion a au moins ouvert la voie à l'organisation du présent hearing. Revenant sur la transparence, il donne à considérer que les services secrets américains connaissent certainement déjà en détail le mandat de négociation donné par le Conseil, de sorte que les citoyens sont les seuls à rester sans information. La même remarque vaudrait pour l'accord TISA. Il demande si une croissance hypothétique d'un pourcent du PIB dans 7 à 10 ans, ce qui correspondrait à 0,1 à 0,14 % par an, justifie les enjeux du TTIP. Etant donné que le Traité de Lisbonne pose la base pour les procédures peu transparentes, il demande s'il ne faudrait pas le changer. En outre, il souhaite savoir pourquoi la Commission européenne attend la fin des

négociations pour dire si le TTIP sera un accord mixte nécessitant la ratification dans les 28 Etats membres ou non. En ce qui concerne l'arbitrage, l'orateur aimerait savoir pourquoi le Ministre des Affaires étrangères, qui avait défendu l'arbitrage selon un article de presse paru il y a quelque temps, vient de changer d'avis. Une dernière question posée par M. Turpel est pourquoi la position du gouvernement luxembourgeois ne reflète pas celle du parti « déi gréng ».

* * *

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration fait savoir qu'il a signé une lettre ensemble avec ses homologues des 27 autres Etats membres de l'Union européenne à l'intention du Commissaire européen Karel van Gucht, rappelant la motivation pourquoi le TTIP serait à considérer comme accord mixte. Dans un article paru récemment dans l'hebdomadaire allemand « Die Zeit », M. De Gucht se serait prononcé en faveur du caractère mixte du traité. En ce qui concerne le règlement des différends, M. Angel rappelle que cette question ne touche pas seulement le TTIP. Il est pourtant d'avis qu'une Cour d'arbitrage serait obsolète.

* * *

M. Marc Vanheukelen (Commission européenne) répond aux interventions en soulignant qu'il ne sera pas facile de donner des réponses à tous les points soulevés dans un espace de temps très restreint. Il fait savoir que les dispositions sur le caractère du traité sont juridiques. Des vidéoconférences se font actuellement avec les Canadiens pour terminer l'accord CETA, ce qui n'est pas chose facile. Au sujet d'un protocole interprétatif de l'accord TTIP, il craint que négocier ce protocole sera aussi difficile que négocier les dispositions elles-mêmes. Il transmettra pourtant cette proposition au Commissaire européen. En ce qui concerne la mixité de l'accord TTIP, M. Vanheukelen donne à considérer qu'il s'agit du plus important accord de libre échange bilatéral que l'Union européenne conclura. Politiquement, une implication complète de tous les Etats membres serait voulue, mais la question de la mixité est une question purement juridique. Le Traité de Lisbonne transmet la compétence exclusive en matière de commerce international au niveau européen. C'est seulement quand il y a mixité que la dimension nationale entre en jeu.

Quant aux « reading rooms », cette procédure n'est certes pas agréable, mais il faut tenir compte des exigences des Américains qui, eux, ne donnent pas tous les documents aux membres du Congrès. Ils ne veulent donc pas donner aux membres du Parlement européen un supplément aux informations qu'ils donnent à leurs parlementaires. Donner des leçons de démocratie aux Américains ne serait pas possible.

Au sujet du système d'arbitrage, l'orateur précise qu'il n'est découvert que maintenant par l'opinion publique alors qu'il existe depuis quarante ans. 1.400 traités d'investissements des Etats membres de l'Union européenne existent et presque tous incluent la disposition sur l'arbitrage. Les plus grands utilisateurs des cours d'arbitrage dans le monde sont les Allemands et les Néerlandais. De telles dispositions sont mêmes utilisées pour les différends entre les entreprises de deux Etats membres.

Le Traité de Lisbonne a changé la compétence de conclure des traités d'investissements qui était nationale auparavant, mais se trouve désormais au niveau européen. Ces traités doivent être approuvés par le Conseil et le Parlement européen. Des négociations de traités d'investissements sont en cours de négociation avec le Singapour, le Canada, le Vietnam, la Chine, le Myanmar et aussi avec les Etats-Unis. Le 13 juillet, la consultation publique sera terminée et parmi les 10.000 réponses introduites jusqu'ici, quelque 80% sont identiques. Les 2.000 restantes seront analysées et la nouvelle Commission européenne décidera sur l'approche à suivre. Le point de vue actuel est d'essayer d'avoir des dispositions standards et d'utiliser TTIP pour créer un nouveau modèle de traité d'investissement qui inclut le système d'arbitrage et serait applicable non seulement aux Etats Unis mais dans toutes les parties du monde avec les pays qui ont conclu un tel traité. Le mandat exact n'est pas public, mais ceux qui veulent le trouver peuvent ce faire car il y avait des fuites.

Dans le cadre multilatéral de l'OMC, il a fallu deux ans pour que l'architecture d'un accord futur TISA soit compatible avec l'accord GATS. TISA sera donc ouvert à ceux qui veulent s'y associer par après.

Quant aux services publics, M. Vanheukelen recommande de revoir ce que l'Union européenne a conclu dans le cadre du GATS. Il y aurait des réserves horizontales et sectorielles sur tous les services publics. Ces dispositions ont été répétées dans les accords avec la Corée du Sud et le seront dans l'accord avec le Canada. Il a été dit aux Américains qu'il y a des réserves horizontales sur les services publics de l'enseignement, de la santé publique, de la distribution de l'eau et autres. Les interlocuteurs américains auxquels M. Vanheukelen a parlé n'ont pas exigé à libéraliser ces services publics.

* * *

Le Président de la Chambre des Députés souligne qu'il faut une réponse claire et nette sur le caractère mixte de l'accord. Si cette réponse n'est pas donnée d'une façon claire et nette, le scepticisme ne diminuera pas. Il insiste sur le rôle qu'ont à jouer et le Parlement européen et les parlements nationaux.

* * *

M. Léon Delvaux (Ministère des Affaires étrangères) fait savoir que de sa connaissance, tous les accords commerciaux conclus jusqu'ici sont des accords mixtes et ont été ratifiés par les parlements nationaux. Il ne voit pas pourquoi ce ne serait pas le cas avec l'accord TTIP. Fin juin, M. Karel de Gucht a publié un article dans « Die Zeit » dans lequel il dit lui-même que TTIP sera, de toute vraisemblance, un accord mixte. Le Ministère des Affaires étrangères part du principe que ce sera le cas. Quant à l'arbitrage, le système figure effectivement dans le mandat de négociation. En même temps, un certain nombre d'Etats membres au Conseil (nombre qui ne fait qu'augmenter) sont très sceptiques par rapport à l'introduction d'un système d'arbitrage dans le TTIP. Il pense qu'après toutes les discussions qui ont eu lieu les derniers mois, le scepticisme s'est renforcé et le Luxembourg ensemble avec ses pays voisins est très clairement sur cette ligne.

Répondant aux propos de M. Vanheukelen que la Commission européenne ait fait de très grands efforts de transparence, M. Delvaux affirme qu'il n'y a jamais eu de négociations sur un accord de libre échange avec autant d'informations

rendues publiques. Dans tous les pays, les débats se tiennent et des échanges entre parlements et société civile ont lieu. Les gouvernements ont pris des positions claires pour augmenter la transparence. Le Ministre des Affaires étrangères abordera ce point lors de sa visite de la semaine prochaine à Washington. M. Delvaux souligne qu'il y a des avancées et qu'il y a quelques semaines, on ne parlait même pas de « reading rooms ». Il y a donc du progrès et une marge de progrès.

Les conséquences économiques du TTIP dépendront du contenu de l'accord. Or, pour le moment, il n'y a pas d'accord. Il faudra regarder au fur et à mesure des négociations dans quels domaines on progressera et à quels sujets on pourra se mettre d'accord. En ce qui concerne le dialogue avec la société civile, M. le Ministre avait affirmé lors d'une réunion du 27 juin 2014 que le Ministère répondra à chaque question qui se pose individuellement. M. Delvaux ajoute que le Ministère essaiera de répondre à tout ce qui ne pourra pas être discuté au présent hearing si les questions lui sont soumises.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration dit se réjouir de cette ouverture de dialogue.

* * *

Mme Blanche Weber (Mouvement écologique) répond à l'intervention de M. Turpel que l'association qu'elle représente ne prône pas la croissance économique. Elle est d'avis qu'une croissance illimitée n'est pas réalisable parce que cette planète nous pose des limites. Il faudrait développer un modèle économique qui y tienne compte. Elle cite un syndicaliste allemand qui aurait dit que le temps a plus d'influence sur la croissance que le TTIP avec ses 0,1% par an. L'oratrice est d'avis que la proportionnalité n'est pas donnée et qu'il ne faudra pas sacrifier les valeurs pour ces 0,1% de croissance économiques dont par ailleurs ne profitent pas tous.

* * *

M. Claude Grégoire (Stop TAFTA Luxembourg) pose la question de savoir s'il est encore possible de sortir de TTIP. M. Vanheukelen (Commission européenne) répond que chaque traité a des clauses d'abrogation par lesquelles on pourra le terminer. Sortir d'un traité requiert les mêmes procédures que la création d'un traité.

Coopération nord-sud

M. Marc Keup (Action Solidarité Tiers Monde) donne à considérer qu'un accord de libre échange est par définition une discrimination des autres partenaires commerciaux dans le monde. Les parts de marché que gagnent les partenaires seront perdus pour d'autres pays. S'agissant d'un traité entre les deux plus grandes puissances commerciales et économiques du monde, les répercussions sur le paysage commercial mondial seront très importantes. On peut donc craindre pour les pays en voie de développement qu'il y aura une déviation du commerce et une érosion des préférences. Cette éventualité est par ailleurs soutenue par une étude allemande commanditée par la « Bertelsmann Stiftung » auprès de l'IFO à Munich. Cette étude essaye de quantifier la perte subie par les pays en voie de développement. Le Sénégal,

pays partenaire de la coopération luxembourgeoise, risquerait de perdre 2,8 % de son PIB, le Niger (autre pays partenaire de la coopération luxembourgeoise) 4 % de son PIB. Une perte de cette envergure pose un énorme problème de développement pour ces pays. Or, le Traité de Lisbonne contient une clause sur la cohérence des politiques. L'Action Solidarité Tiers Monde est d'avis que cette clause n'a pas encore été assez prise en considération.

La deuxième préoccupation est la volonté des responsables américains et européens d'imposer des standards au reste du monde en matière d'investissement, de marchés publics, de propriété intellectuelle, de libéralisation de services et autres. Il s'agit de thématiques qui ont été rejetées par les pays en voie de développement depuis des décennies. Depuis 1996 (Conférence de Singapour) l'OMC rejette ces questions dans les négociations sur les traités bilatéraux ou multilatéraux entre pays développés et pays en voie de développement car elles limitent la marge de manœuvre des pays en voie de développement pour définir leur propre stratégie commerciale et économique. Le TTIP minera davantage les négociations commerciales multilatérales de l'OMC qui sont très importantes pour les pays en voie de développement.

* * *

M. Norry Schneider (Caritas) propose de rayer la pause midi du hearing en tant que geste de solidarité envers les un milliard de personnes souffrant de faim dans le monde. Quant au traité transatlantique, les pays du Sud n'y sont pas partenaires. Un débat est en cours pour préparer l'après-2015 des Objectifs du Millénaire et fixer un nouveau cadre pour lutter contre la pauvreté. Ce sujet fera par ailleurs l'objet du débat sur la coopération prévu le 15 octobre 2014 à la Chambre des Députés. L'orateur invite les députés à insérer le sujet du TTIP dans ce débat.

M. Schneider aborde ensuite le problème de la pression que le TTIP exerce sur les pays du Sud. Cette pression se fera via les entreprises souvent multinationales qui ont leurs sièges en Europe ou aux Etats-Unis et qui essayent de protéger leurs investissements avec des pratiques qui existent déjà depuis longtemps, mais qui seront accentuées. Au niveau des matières premières, une détérioration des normes sociales et de droit de travail est à craindre. L'orateur cite l'exemple d'une entreprise canadienne qui a porté plainte contre le Salvador parce que ce pays n'a pas donné l'autorisation pour exploiter des mines d'or, jugeant que cette compagnie ne remplissait pas les normes environnementales. Pour donner accès aux ressources à ces compagnies, les normes existantes risquent d'être détériorées.

Une question qui tient également beaucoup à cœur à la Caritas serait celle de la santé et des brevets sur les médicaments. Deux milliards de personnes n'ont pas accès à des traitements médicaux ou à des médicaments qui leur permettraient de mener une vie digne. Une partie des pays du Sud, dont l'Inde et l'Afrique du Sud ont essayé de trouver des solutions et ont entamé la pratique de produire des génériques de médicaments brevetés à un prix beaucoup plus bas pour en donner l'accès à une population plus large.

L'orateur fait savoir que 2014 est l'année internationale pour l'agriculture familiale. Dans les pays du Sud, 3 milliards de personnes dépendent de l'agriculture. En moyenne, les exploitations ont une taille de moins de 2 hectares. Dans l'Union européenne, les exploitations sont en moyenne dix fois

plus grandes et aux Etats-Unis, cent fois plus grandes. Les conditions sont donc très différentes. Or, la détérioration des normes aurait un impact très important sur les producteurs du Sud qui n'arriveront plus à subvenir à leurs besoins ni à ceux de la population de leurs pays. Les traités existants font que les peuples ne peuvent plus décider eux-mêmes du mode d'utilisation de leurs terres. A cette question de la souveraineté alimentaire est liée celle des organismes génétiquement modifiés (OGM) qui sera traitée plus en détail au cours de l'après-midi. Pour M. Schneider, cette question n'est pas seulement environnementale ou technique, mais aussi vitale pour les agriculteurs. Le choix de décider le mode de production leur est enlevé. Même en produisant avec les semences locales, la contamination par un champ limitrophe reste une éventualité et au bout de quelques années, il n'y aura plus de semences locales sans OGM. 90 % des produits du secteur du coton en Inde se font à partir d'organismes génétiquement modifiés, ce qui augmente dramatiquement la dépendance des agriculteurs par rapport aux grandes entreprises qui fournissent les produits. La question de l'endettement est étroitement liée à cette dépendance. Deux tiers des semences sont produits par 10 entreprises multinationales qui ont leur siège aux Etats-Unis et en Europe. La question des semences est très importante, parce qu'elle porte atteinte à la diversité culturelle et biologique et enlève aux populations du Sud la possibilité de lutter contre les impacts climatiques et économiques, le choix d'utiliser des semences plus appropriées leur étant ôté. Le choix des semences sera réduit de façon dramatique.

Selon M. Schneider, la manière de consommer dans l'Europe et dans les Etats-Unis a un grand impact sur les pays du Sud, alors que 90 % des victimes potentielles du changement climatique vivent dans les pays du Sud. Le traité transatlantique aura comme conséquence une augmentation du flux de marchandises et du transport et donc un effet négatif sur le climat. L'orateur se pose la question de savoir si le traité TTIP aura un impact négatif sur la volonté de l'Union européenne d'avancer en matière de politique climatique.

* * *

M. Jean Huss (Stop TAFTA Luxembourg) fait observer que certains milieux semblent croire qu'un accord comme TTIP pourrait, par la multiplication des échanges commerciaux et économiques transatlantiques, nous faire sortir de la crise actuelle. On promet qu'une reprise de la croissance économique dans un espace transatlantique aussi vaste pourrait également être profitable, de manière indirecte, aux pays du Tiers monde. Le Comité Stop TAFTA est pourtant d'avis que cette promesse ne résiste pas à une analyse économique sérieuse. Premièrement, d'un point de vue historique, les politiques de libre échange ont certes initié la croissance économique et l'augmentation des richesses, mais de manière générale surtout au profit des nations et puissances économiques les plus avancées, aux dépens des pays colonialisés et, après la deuxième guerre mondiale, sous régime néo-colonial. A contrario, l'histoire économique nous montrerait que certaines puissances économiques dites émergentes ont réussi leur décollage économique parfois spectaculaire grâce au fait qu'elles ont eu la sagesse de protéger les secteurs clés de leur économie face à la concurrence internationale par des barrières douanières ou tarifaires appropriées. D'évidence, ces considérations ne constitueraient point un plaidoyer en faveur du protectionnisme simpliste. Elles veulent plutôt rendre attentives aux risques et illusions d'un libre échange ultralibéral sans égard aux conséquences sociales, écologiques ou sanitaires. Malheureusement, la Commission européenne et le gouvernement américain pousseraient, et

soutenus en cela par les représentations patronales des deux côtés de l'Atlantique, vers l'installation d'un nouvel ordre mondial où seul le profit de ces firmes transnationales comptent, au dépens des acquis démocratiques, sociaux, écologiques et sanitaires. Les instruments pour organiser ce nouvel ordre économique et politique mondiale sont, à l'avis de Stop TAFTA, justement de tels accords de libre échange tels que le TAFTA/TTIP, l'accord CETA, et autres.

Finalement, il y aurait des traités bilatéraux avec les pays pauvres du Sud que la Commission européenne et les gouvernements, aussi des Etats-Unis, ont négociés et conclus depuis quelques années après l'échec des négociations de l'OMC à Doha. Il existe plusieurs dizaines de tels traités bilatéraux avec les pays du Tiers Monde, traités appelés EPA (economic partnership agreement) et la Commission européenne dans sa frénésie de libre échange et de l'ouverture de tous les marchés au profit de ces multinationales aurait réussi partiellement à imposer à certains gouvernements de ces pays pauvres les mêmes principes de libéralisation extrêmement vastes et totalement disproportionnés qu'elle essaye de propager dans le cadre du TAFTA, du CETA et du TISA. Ils exigent des gouvernements de ces pays la libéralisation dans le domaine du commerce des produits, des services, dans la politique de la concurrence, l'abolition des restrictions sévères des droits de douane ou de barrières non tarifaires. Les firmes européennes par contre pourraient profiter d'un protectionnisme juridique très poussé au niveau des conditions d'investissement, au niveau des mécanismes des tribunaux privés de règlement de différends et au niveau de la protection de la propriété intellectuelle. A côté du caractère général peu favorable de ces traités bilatéraux pour les pays du Sud, mais très profitables pour les grandes firmes minières, agroalimentaires ou financières de l'Europe, des Etats-Unis ou de la Chine, force serait de constater que de plus en plus de multinationales se servent de ces nouveaux instruments juridiques que constitue le mécanisme de règlement des différends et de tribunaux privés spécialisés pour couvrir des plaintes financières extrêmement élevés, parfois des centaines de millions de dollars ou d'euros, contre tout gouvernement qui voudrait protéger ses propres intérêts miniers, agricoles ou services, ou qui aimerait tout simplement défendre son environnement naturel ou sa sécurité alimentaire.

L'orateur cite quelques exemples concernant les pays du Sud : la firme américaine Doe Run exige 800 millions de dollars en dédommagement de la part du gouvernement péruvien qui en 2010 avait retiré à la firme la licence d'exploitation d'une usine métallurgique à La Oroya pour cause de pollution extrêmement grave aux métaux lourds et au dioxyde de soufre. Au lieu de réparer la situation sanitaire catastrophique (La Oroya étant la dixième ville la plus polluée au monde) Doe Run poursuit maintenant le gouvernement péruvien pour 800 millions de dollars. Un deuxième exemple : la firme pétrolière américaine Occidental a fait condamner le gouvernement d'Ecuador à des dédommagements de plus d'un milliard de dollars parce que le gouvernement n'a pas voulu prolonger les contrats de cette firme. Même scénario en Ecuador avec la firme Chevron qui, après avoir pollué complètement de grandes régions en Amazonie, attaque la juridiction de ce pays parce que le gouvernement n'a pas voulu payer le dédommagement requis. Aux Philippines, la firme Fraport avait attaqué le gouvernement de ce pays dans un litige et les seuls frais d'avocat de la défense avaient coûté au gouvernement philippin la « bagatelle » de 58 millions de dollars. Selon M. Huss, l'on pourrait citer une liste de plus en plus longue de plaintes de grandes firmes multinationales à l'encontre d'un gouvernement du Tiers monde, mais de plus en plus aussi à l'encontre de

gouvernements occidentaux comme la firme Vattenfall qui exige un dédommagement de la part de l'Allemagne pour la sortie progressive du nucléaire décidée après la catastrophe de Fukushima.

Evidemment, devant ces faits, de nouvelles prises de consciences commenceraient à voir le jour dans certains pays du Sud qui n'acceptent que des accords et EPA provisoires intérimaires ou qui décident carrément de ne plus accepter les tribunaux d'arbitrage. Ceci serait le cas pour l'Afrique du Sud, la Bolivie, l'Ecuador et d'autres. Le Comité Stop TAFTA s'oppose donc à toute tentative d'introduction de tels mécanismes juridiques dans des traités de libre échange, aussi et surtout dans le CETA qui est encore en négociation. Les traités bilatéraux déjà négociés avec les pays du Sud devraient être changés en conséquence. De manière plus générale, le Comité Stop TAFTA invite les responsables de la Commission européenne et des gouvernements d'Europe et des Etats-Unis à respecter la souveraineté des pays du Sud, surtout en ce qui concerne la souveraineté alimentaire, et à œuvrer en faveur d'un développement véritablement autonome de ces pays. Les livres bien documentés d'un Jean Ziegler ou d'un Jean Feyder devraient nous interpeller en ce qui concerne les expériences fatales des relations Nord-Sud des dernières décennies. De même, les images télévisées des dizaines de milliers de réfugiés africains par an aux portes de l'Europe devraient faire réfléchir la Commission européenne et les responsables des gouvernements occidentaux sur les véritables causes de cette tragédie humaine.

* * *

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration invite les représentants de la société civile qui disposent de textes pré-écrits de les faire parvenir au secrétariat de la commission pour les mettre à la disposition de tous les députés.

* * *

M. Charles Goerens, député européen, dit avoir été très sensible aux propos tenus par M. Keup notamment en ce qui concerne l'impact du TTIP sur la situation des pays en développement. Il cite le précédent des mesures d'accompagnement dans le secteur des bananes. Il y a quelques années, des pays exportateurs de bananes dans l'Union européenne auraient menacé l'Union européenne de la traduire devant le tribunal de règlement de différends parce que le régime en vigueur jouant en faveur des pays ACP n'était plus conforme aux dispositions du commerce général multilatéral. Sur ce, l'Union européenne aurait accepté de négocier un nouvel accord, et sous la menace du verdict du tribunal de règlement de différends, elle a accepté de payer des compensations. L'orateur dit vouloir saisir la Commission de développement du Parlement européen de cette question afin qu'elle puisse aussi s'exprimer ex ante sur l'impact probable du traité transatlantique sur la situation dans les pays en développement.

* * *

M. Paul Schonenberg (Américain Chamber of Commerce) n'est pas d'accord avec le constat que le TTIP serait à l'encontre des intérêts des pays du Sud respectivement en voie de développement. Au contraire, la raison principale pour le régulateur aux Etats-Unis serait de protéger la population. Les Etats-

Unis le feraient d'une autre manière que les pays européens, mais avec le TTIP il serait possible de construire un pont entre les deux et d'instaurer un régime acceptable pour les deux côtés. Pour les pays en voie de développement, la possibilité de vendre des produits à la fois aux Etats-Unis et en Europe augmenterait avec le TTIP. A l'heure actuelle, il y a deux régimes séparés, ce qui complique les procédures pour avoir accès au plus grand marché du monde. En créant ce régime régulateur, le standard serait plus élevé que celui de Doha. Bien sûr, d'autres progrès pourraient se faire par après.

* * *

Mme Maryse Arendt (Initiativ Liewensufank) évoque les efforts faits par l'Union européenne et les Etats-Unis il y a quelques semaines pour éviter une résolution sur un texte qui sera développé sous la responsabilité des multinationales face aux Droits de l'homme dans une commission des Nations Unies et qui finalement aurait été adoptée uniquement avec les voix des pays du Sud. Elle craint fort que le traité TTIP ne va pas respecter ni les droits de l'homme ni les droits des enfants.

* * *

M. Marc Vanheukelen (Commission européenne) précise qu'il ne peut pas répondre à tous les thèmes soulevés. En ce qui concerne les évaluations ex ante, il fait savoir que l'interlocuteur n'avait cité qu'une (Bertelsmann Stiftung) parmi dix. Les autres études démontraient clairement qu'il y ait soit très peu d'effet, soit un effet bénéfique du TTIP par rapport aux pays tiers. La raison en serait simple : bien sûr, il pourrait y avoir du « trade diversion », mais il serait peu probable que les produits américains remplacent par exemple les produits sénégalais sur nos marchés.

Selon M. Vanheukelen, la croissance économique va également avoir un effet sur la demande dans l'Union européenne et on aura un effet sur le reste du monde qui devrait être bénéfique. S'il y a des convergences régulatrices dans beaucoup plus de secteurs, les pays tiers seront capables de produire selon une seule norme pour avoir accès au marché transatlantique, ce qui ne représentera pas seulement 520 millions de consommateurs, mais 315 millions de consommateurs de plus. Ce sont les raisons fondamentales pourquoi la Commission européenne pense que les pays tiers ont très peu à craindre du TTIP. Les questions très importantes évoquées ne concerneraient pas en premier lieu le TTIP, mais la question du bilatéralisme vs. le multilatéralisme ou le plurilatéralisme. En 2006, après l'échec du multilatéralisme commercial, l'Europe et d'autres se sont penchés vers le potentiel de libéralisation des échanges résidant dans les accords plurilatéraux respectivement bilatéraux. L'Union européenne est actuellement en train de négocier 14 accords bilatéraux. Ce ne serait pas la meilleure solution, mais l'orateur dit qu'il faut constater que malheureusement, à l'enceinte de l'OMC, le multilatéralisme ne fait pas de progrès. Il y aurait eu un progrès à Bali en décembre, la sécurité alimentaire étant un des trois grands thèmes de l'accord y conclu.

M. Vanheukelen affirme qu'il y ait des pays qui auront éventuellement à subir un déplacement commercial. Les Etats-Unis auraient perdu pas mal de parts de marché dans le secteur agricole. S'il y avait des échanges dans le secteur agricole, il se pourrait que le Brésil ou la Thaïlande aillent perdre des parts de marchés. Ces deux pays seraient les seuls que M. Vanheukelen voit dans l'éventualité de subir des pertes. Le commerce avec les Etats-Unis serait

largement excédentaire pour l'Union européenne. Les craintes pour les pays tiers constitueraient un sujet important, mais M. Vanheukelen est d'avis que l'effet du TTIP serait plutôt bénéfique et pourrait créer une sorte de « common good » pour le monde.

* * *

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration propose de fusionner, au cours de l'après-midi, les sujets de l'économie, du commerce et des PME avec celui du volet social, les interlocuteurs inscrits étant les mêmes et le représentant de la Commission européenne devant quitter à 14.30 heures. Les discussions pourront alors se poursuivre jusqu'à la fin prévue du hearing à 16.00 heures.

Luxembourg, le 25 septembre 2014

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel